



Montréal, le 1er octobre 2009

Madame Leona Aglukkaq  
Ministre de la Santé  
Santé Canada  
Édifice Brooke-Claxton, pré Tunney  
Ottawa (Ontario) K1A 0K9  
C : [aglukkaq.L@parl.gc.ca](mailto:aglukkaq.L@parl.gc.ca)

## **OBJET: Maïs transgénique**

---

Madame la Ministre,

La présente lettre fait suite à celle envoyée le 28 juillet dernier à Madame Meena Ballantyne, sous-ministre adjointe à la Direction générale des produits de santé et des aliments, par le Canadian Biotechnology Action Network (CBAN) et le Regroupement québécois contre les OGM (RQcOGM) dont fait partie l'Union des consommateurs, et à laquelle nous n'avons toujours par obtenu de réponse.

Nous nous inquiétons de la façon dont le SmartStax, maïs transgénique comportant huit gènes empilés des compagnies Monsanto et Dow AgroSciences, a été autorisé par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) sans évaluation préalable de son innocuité par Santé Canada. Santé Canada aurait présumé de l'innocuité du SmartStax du seul fait que les huit gènes ont été évalués individuellement dans d'autres cultures génétiquement modifiées (GM) au cours des dernières années. Pourtant, dans sa *Directive régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés à ADN recombiné*, le Codex Alimentarius prévoit explicitement l'évaluation de végétaux comme le SmartStax.

Les lignes directrices stipulent sans ambiguïté que des effets imprévus peuvent survenir, non seulement à partir de l'utilisation de végétaux issus de manipulations génétiques, mais aussi lorsque ces végétaux GM sont croisés entre eux selon les méthodes classiques et finissent par combiner plusieurs traits GM. C'est notamment le cas du SmartStax. Bien qu'il soit le premier végétal combinant autant de traits GM, Santé Canada n'a pas évalué son innocuité, car il ne le considère pas comme un « aliment nouveau ». Rappelons que six des nouveaux gènes du SmartStax sont des gènes insecticides et deux sont des gènes de résistance aux herbicides et que nous ne connaissons rien des effets pouvant découler de la combinaison de ces gènes dans une seule plante. Santé Canada contrevient aux directives internationales et ne démontre pas qu'il se préoccupe de la santé des Canadiens.

*La force d'un réseau*

### **Nos membres réguliers**

ACEF ABITIBI-TÉMISCAMINGUE  
ACEF AMIANTE – BEAUCE – ETCHEMINS  
ACEF DE L'EST DE MONTRÉAL

ACEF DE L'ÎLE-JÉSUS  
ACEF DE LANAUDIÈRE  
ACEF DU NORD DE MONTRÉAL  
ACEF ESTRIE

ACEF GRAND-PORTAGE  
ACEF MONTRÉGIE-EST  
ACEF RIVE-SUD DE QUÉBEC  
ACQC

6226, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec) Canada H2S 2M2  
T : 514 521 6820 | Sans frais : 1 888 521 6820 | F : 514 521 0736  
[union@consommateur.qc.ca](mailto:union@consommateur.qc.ca) | [www.consommateur.qc.ca/union](http://www.consommateur.qc.ca/union)

Nous sommes également inquiets de la façon dont semble s'être déroulée la procédure d'approbation. En particulier du fait que l'ACIA ait pu approuver le SmartStax sans une quelconque autorisation de Santé Canada, alors que cela aurait dû être un pré requis. Ceci soulève de nombreuses questions :

- Y a-t-il eu des échanges entre l'ACIA et Santé Canada à propos du SmartStax avant son approbation ?
- L'ACIA a-t-elle reçu une confirmation de Santé Canada indiquant que le SmartStax était sécuritaire, ou a-t-elle simplement présumé qu'il l'était ?
- Santé Canada a-t-il reçu de la documentation de Monsanto et Dow AgroSciences concernant la salubrité du SmartStax, ou ces compagnies ont-elles communiqué uniquement avec l'ACIA ?

La venue d'aliments GM dans la chaîne alimentaire n'a jamais fait l'objet d'un débat démocratique au Canada. La moindre des choses serait que les procédures d'approbation soient transparentes et efficaces pour protéger la santé des Canadiens.

En espérant obtenir des réponses à nos questions, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



France Latreille  
Directrice

Cc :

- Dr Stephen A. Yarrow, directeur Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), division de grandes cultures, [stephen.yarrow@inspection.gc.ca](mailto:stephen.yarrow@inspection.gc.ca)
- Dr Carolyn Bennett, porte-parole libérale en matière de santé, [bennecc@parl.gc.ca](mailto:bennecc@parl.gc.ca)
- Judy Wasylycia-Leis, porte-parole du NPD en matière de santé, [Wasylycia-Leis.J@parl.gc.ca](mailto:Wasylycia-Leis.J@parl.gc.ca)
- Luc Malo, porte-parole du Bloc québécois en matière de santé, [malol1@parl.gc.ca](mailto:malol1@parl.gc.ca)



**RQcOGM**  
*Réseau Québécois contre  
les Organismes  
Génétiquement Modifiés*

Meena Ballantyne  
Sous-ministre adjointe  
Direction générale des produits de santé et des aliments  
Santé Canada

Objet : Évaluation déficiente de la salubrité du maïs « SmartStax » possédant huit caractères génétiquement modifiés, et demande d'abrogation de son autorisation.

Le 28 juillet 2009

Madame Ballantyne,

Par la présente lettre, nous demandons à Santé Canada de communiquer immédiatement avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments afin que cette dernière abroge son autorisation du maïs génétiquement modifié possédant huit caractères transgéniques, appelé « SmartStax » (Monsanto et Dow AgroSciences). Nous voulons en outre que Santé Canada commence à procéder à l'évaluation complète de la salubrité du maïs OGM comme le prévoit le Codex Alimentarius dans sa *Directive régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés à ADN recombiné*.

Nous demandons également à Santé Canada de communiquer avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour que celle-ci cesse toute autorisation éventuelle de produits à caractères empilés jusqu'à ce que Santé Canada ait révisé son Règlement sur les aliments nouveaux et commencé une révision à grande échelle de tout le système réglementaire des aliments et des cultures OGM (Aliments et Végétaux à caractères nouveaux).

Jusqu'ici, Santé Canada n'a pas évalué l'innocuité du « SmartStax », et elle n'a pas autorisé officiellement l'introduction de cet aliment génétiquement modifié sur le marché.

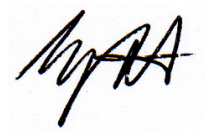
Dans sa *Directive régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés à ADN recombiné*, le Codex Alimentarius international recommande clairement d'évaluer les cultures OGM possédant des caractères transgéniques empilés. Les lignes directrices disent sans ambiguïtés que des effets imprévus peuvent survenir non seulement à partir de l'utilisation de végétaux issus de manipulations génétiques, mais aussi lorsque des méthodes de sélection classiques mettent en jeu ces mêmes végétaux OGM (c'est le cas notamment du SmartStax, lequel possède des caractères transgéniques empilés, et aussi d'autres cultures analogues). Selon le Codex Alimentarius (notre traduction) : « Des effets involontaires se produisant dans les plantes à ADN recombiné pourraient aussi être dus à l'insertion de séquences d'ADN, et/ou à **des sélections classiques ultérieures des plantes à ADN recombiné** » [caractères **gras** ajoutés]. (alinéa 14, CAC/GL 45-2003). En outre, la Directive mentionne que les cultures en question devraient être soumises à un processus complet d'évaluation de leur innocuité. « L'évaluation des effets involontaires prend en compte les caractéristiques agronomiques/phénotypiques de la plante qui sont communément observées par les sélectionneurs lors de l'obtention de nouvelles à commercialiser. Ces observations des sélectionneurs fournissent un premier crible des plantes qui révèlent des caractères

indésirables. **Les nouvelles variétés qui passent cette sélection sont soumises à une évaluation de leur sécurité sanitaire comme décrite aux sections 4 et 5** » [caractères gras ajoutés] (alinéa 17, CAC/GL 45-2203).

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que Santé Canada n'a mené aucune évaluation de la salubrité alimentaire du « SmartStax » et que le présent système réglementaire n'est pas doté des outils nécessaires à l'identification des risques éventuels liés aux nouveaux aliments et cultures génétiquement modifiés, comme c'est le cas du nouveau maïs possédant des caractères transgéniques empilés.

En espérant que vous répondrez promptement à notre requête.

Veillez agréer madame, l'expression de nos sentiments distingués.



Lucy Sharratt  
Coordonnatrice  
Réseau canadien d'action sur les biotechnologies

c. c. L'honorable Gerry Ritz, ministre d'Agriculture et d'Agroalimentaire Canada; l'honorable Leona Aglukkaq, ministre de la Santé; l'honorable Stockwell Day, ministre du Commerce international.